

Bretagne



N° 72

Septembre 2018

En trente ans, de profondes mutations de l'emploi breton en termes de qualifications

Entre 1982 et 2014, la structure de l'emploi en termes de qualifications s'est profondément modifiée, aussi bien en Bretagne que dans les autres régions françaises. La part des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures a fortement progressé, mais ces emplois se concentrent de plus en plus dans les grandes aires urbaines. Dans le même temps, les emplois non qualifiés ont pour une large part changé de nature. La part des ouvriers non qualifiés diminue en lien avec le recul de l'emploi industriel alors que celle des employés non qualifiés augmente sensiblement dans tous les territoires en réponse à l'émergence de nouveaux besoins au sein des populations résidentes. Dans leur ensemble, ces mutations de l'emploi reflètent ainsi les évolutions de l'activité économique et de la démographie de la région.

Jean-Marc Lardoux, Insee

En 2014, près d'1,3 million de personnes occupent un emploi en Bretagne. Depuis 1982, le nombre d'emplois y a progressé de 265 000, soit une croissance annuelle de 0,7 %, supérieure à celle de France métropolitaine (+ 0,6 %).

Cette forte progression de l'emploi en Bretagne sur une trentaine d'année vaut tout d'abord pour les cadres et professions intellectuelles supérieures (*définitions*) (+ 113 100), puis les autres emplois qualifiés (+ 85 500) et les emplois non qualifiés (+ 66 700). Cependant, ces fortes augmentations traduisent de profonds remaniements dans la structure de l'emploi régional. La part des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures dans l'ensemble des emplois augmente de façon régulière (*figure 1*) alors que celle des autres emplois qualifiés diminue. De même, la proportion d'employés non qualifiés progresse nettement alors que celle des ouvriers non qualifiés décline. Au cours de ces trente dernières années, les qualifications des emplois ont ainsi largement suivi les mutations du système productif et, plus généralement, les évolutions sociétales, qu'il s'agisse par exemple de la globalisation des échanges, des nouvelles technologies ou de la tertiarisation de l'économie.

En trente ans, le poids des cadres et fonctions intellectuelles supérieures dans l'emploi a doublé, sans atteindre toutefois le niveau national

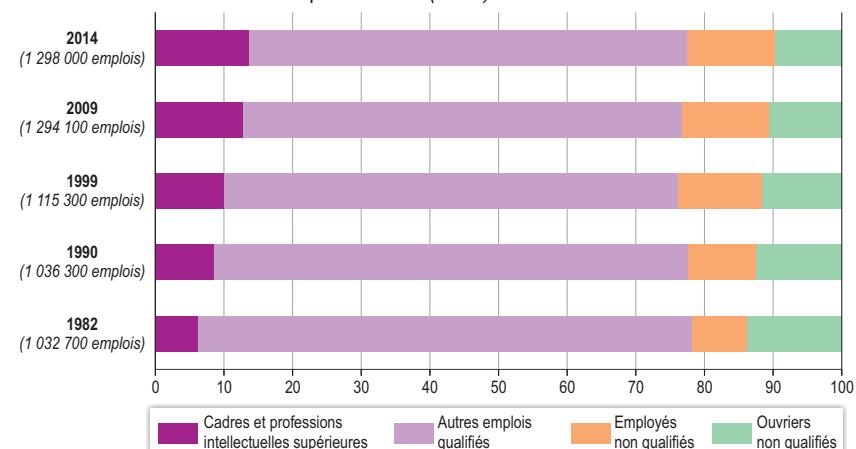
Entre 1982 et 2014, le nombre d'emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures (cpis) a bondi de 176,2 % en Bretagne, passant de 64 200 à 177 300. Cette augmentation spectaculaire dépasse la hausse enregistrée dans le

même temps en France métropolitaine (+ 143,6 %). Rapporté à l'ensemble de l'emploi, la part des cpis a plus que doublé, passant de 6,2 % en 1982 à 13,7 % en 2014. Cette part reste cependant légèrement inférieure à la moyenne des régions de province (14,2 %) et très éloignée de celle d'Île-de-France (29,5 %).

Les emplois de cpis augmentent, à des

1 Forte progression des cadres et professions intellectuelles supérieures et des employés non qualifiés

Évolution de la structure des qualifications (en %)



Source : Insee, recensements de la population.

degrés divers, dans les cinq fonctions de l'économie (*définitions*), que ce soit dans les fonctions intellectuelles supérieures (+ 4,4 % en moyenne chaque année entre 1982 et 2014), les fonctions d'intermédiation (+ 1,2 %), les productions matérielles (+ 5,2 %), l'administration et la santé (+ 2,5 %) ou les commerces et services de proximité (+ 4,8 %). En particulier, alors que l'emploi total diminue fortement dans les productions matérielles de 1,3 % par an entre 1982 et 2009 et 1,6 % entre 2009 et 2014, l'emploi des cpis y augmente sur ces deux périodes, respectivement de 5,9 % et 1 % en rythme annuel.

Cette progression traduit notamment l'élévation du niveau de formation. En 2014, 59 % des actifs bretons disposent ainsi au moins du niveau bac, alors qu'ils étaient 28 % en 1990 dans ce cas.

Les trois quarts des créations nettes d'emploi de cpis en Bretagne sur les trente dernières années se concentrent dans les fonctions intellectuelles supérieures (43 %) et l'administration et santé (34 %).

Au sein des fonctions intellectuelles supérieures, les plus fortes créations d'emploi concernent les ingénieurs et cadres en informatique, les cadres de gestion des services administratifs et financiers et les ingénieurs d'études dans la construction et l'industrie.

Dans l'administration et la santé, le nombre de professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur progresse fortement. C'est également le cas des cadres de l'État, des collectivités locales et des hôpitaux ainsi que des médecins et chirurgiens dentistes.

Dans les commerces et services de proximité (12 % des créations nettes d'emplois de cpis), les effectifs des professions de la sphère culturelle (professeur d'art, artiste), des cadres de magasin de vente du commerce de détail et de journalistes augmentent sensiblement.

Au sein des productions matérielles (7 % des créations nettes d'emplois de cpis), le nombre d'ingénieurs du contrôle qualité et d'ingénieurs en électronique progresse, tout comme celui des cadres commerciaux dans

les fonctions d'intermédiation.

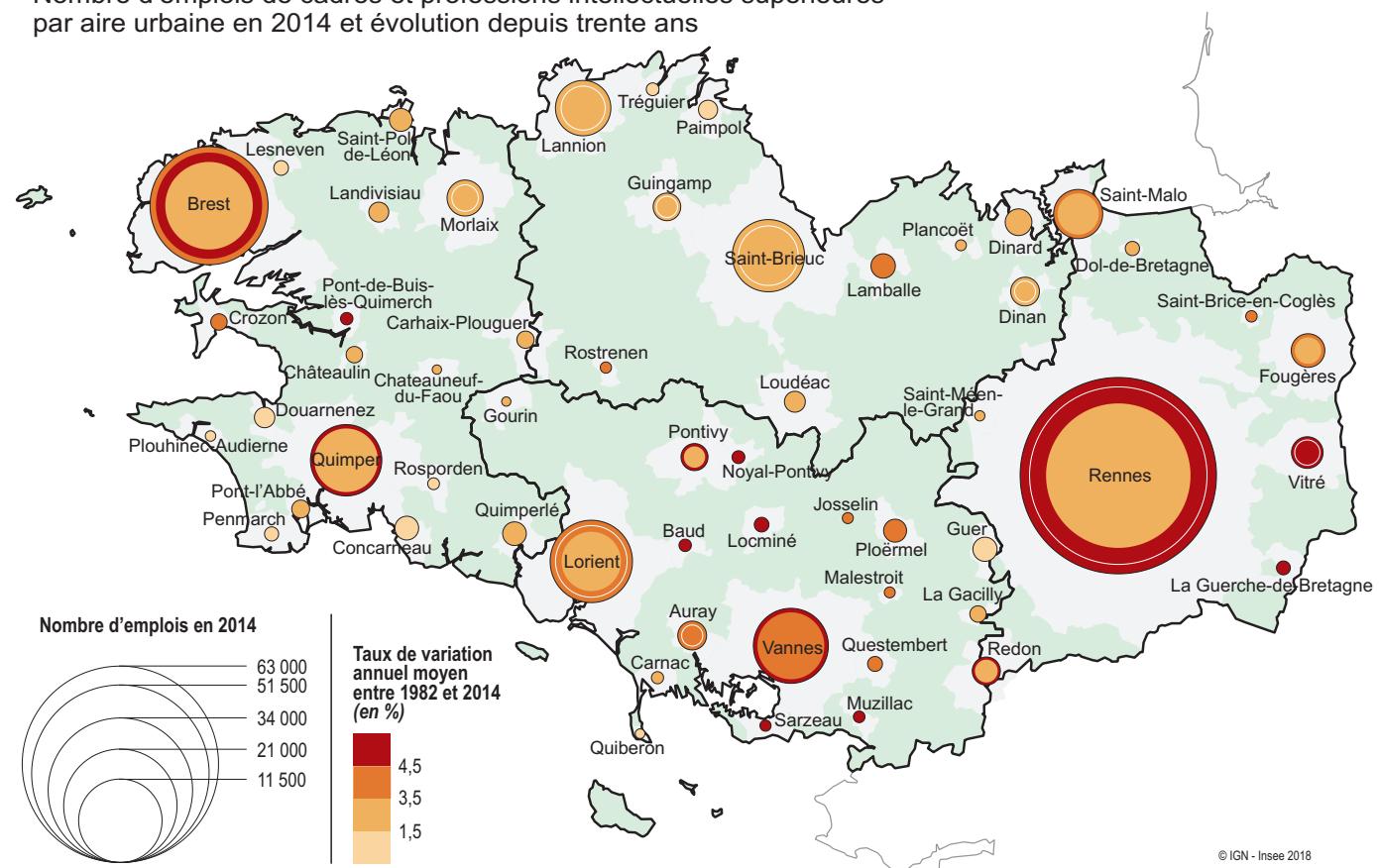
Concentration des cadres et professions intellectuelles supérieures dans les territoires urbains

Entre 1982 et 2014, la part des emplois de cpis a fortement augmenté dans toutes les catégories de territoire, en retenant une approche fonctionnelle (*définitions*). Il s'agit en premier lieu des territoires urbains, dans lesquels cette part a triplé dans les banlieues des très grands pôles et dans les couronnes des grands pôles, et doublé dans les villes-centres et dans les autres grands pôles. L'augmentation annuelle du nombre d'emplois de cpis dépasse ainsi les 4,5 % dans les banlieues de Brest et Rennes et dans les couronnes de Quimper, Rennes et Vannes notamment (*figure 2*). Dans les banlieues et couronnes, l'emploi de cpis se développe particulièrement dans les fonctions intellectuelles supérieures et dans les commerces et services de proximité en lien avec la hausse de la population.

Ceci étant, les emplois de cpis restent encore relativement concentrés dans les

2 Des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures en plus forte croissance dans les banlieues et les couronnes

Nombre d'emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures par aire urbaine en 2014 et évolution depuis trente ans



Note : pour Brest, Lorient et Rennes, le rond central correspond à la ville-centre, le premier cercle à la banlieue et le deuxième cercle à la couronne. Pour Auray, Dinan, Fougères, Guingamp, Lannion, Morlaix, Pontivy, Quimper, Redon, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Vannes et Vitré, le rond central correspond à l'ensemble ville-centre et banlieue et le cercle à la couronne. Les quarante moyennes et petites aires, sont quant à elles, considérées dans leur ensemble et ne sont donc représentées que par un rond.

Lecture : en 2014, l'aire urbaine de Rennes regroupe 63 000 emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures. Entre 1982 et 2014, l'emploi de cadres et professions intellectuelles supérieures progresse chaque année en moyenne de 3,1 % dans la ville de Rennes, de 7,4 % dans sa banlieue et de 5,2 % dans sa couronne.

Source : Insee, recensements de la population.

villes-centres des plus grands pôles urbains. En 2014 les deux villes-centres de Rennes et Brest pèsent 28 % (49 500 sur 177 300) des emplois de cpis de la région alors qu'elles regroupent 16 % de l'emploi total de la Bretagne. Dans ces deux villes-centres prises globalement, les cpis représentent 23 % des emplois, mais Rennes se démarque avec plus d'un quart de ses emplois identifiés comme cpis. Cette forte proportion est équivalente à celle constatée à Nantes, la capitale régionale voisine. Pour Rennes, les emplois de cpis se retrouvent essentiellement dans l'administration et la santé (42 %) ainsi que dans les fonctions intellectuelles supérieures (40 %). Plus largement ces emplois se concentrent dans les fonctions métropolitaines (*définitions*) telles que la conception-recherche (chercheurs, ingénieurs en développement informatique), les prestations intellectuelles (chefs de projets informatiques) ou la gestion (cadres de la gestion des ressources humaines).

Les emplois d'ouvriers non qualifiés diminuent, mais moins que dans les autres régions

Le nombre d'emplois d'ouvriers non qualifiés a diminué de 17 600 en trente ans, passant de 142 500 à 124 900. Cette baisse de 12,4 % s'avère toutefois moindre que celle enregistrée sur la même période en France métropolitaine (- 35,4 %). Elle est la plus faible de toutes les régions, loin devant les Pays de la Loire (- 18,7 %) et l'Occitanie (- 27,0 %). À l'opposé, dans les régions Hauts-de-France et Grand Est, le nombre d'emplois d'ouvriers qualifiés a dans le même temps pratiquement reculé de moitié, essentiellement entre 1982 et 1999, en lien avec la forte contraction de l'activité industrielle présente dans ces régions.

Du fait de la moindre baisse en Bretagne, la proportion d'ouvriers non qualifiés dans l'ensemble des emplois bretons y est en 2014 légèrement plus élevée (9,6 %) que

dans l'ensemble des régions de province (9,3 %).

En 1982, ce n'était pas le cas. Les ouvriers non qualifiés représentaient alors 13,8 % de l'emploi en Bretagne, à comparer à 17,3 % pour les régions de province.

Le recul de l'emploi, en Bretagne comme ailleurs, résulte essentiellement des fonctions de productions matérielles. Ces dernières se sont en effet fortement recomposées durant ces trente dernières années suite à de profondes mutations telles l'automatisation de certaines tâches avec le développement de la robotique ou l'effet des délocalisations d'activité dans un contexte de globalisation de l'économie. Les pertes d'emplois sont ainsi observées en particulier dans la confection, le travail du cuir et celui des métaux, le montage et contrôle en mécanique. Inversement, certaines professions voient leur effectif augmenter dans la région : ouvrier non qualifié dans l'élevage, le maraîchage et l'horticulture ou conducteur d'engins agricoles.

La part des ouvriers non qualifiés recule, essentiellement dans les territoires urbains

Entre 1982 et 2014, la part d'ouvriers non qualifiés diminue de moitié dans les communes urbaines et périurbaines prises dans leur globalité. En particulier, les ouvriers non qualifiés ne représentent plus que 5 % des emplois dans les villes-centres. Ce recul résulte pour partie du redéploiement de l'activité industrielle en dehors des pôles urbains, en raison de phénomènes de congestion, notamment foncière, jouant à la hausse sur les coûts de production et de transport domicile-travail.

À l'opposé, la part des ouvriers non qualifiés dans l'ensemble des emplois augmente légèrement dans les communes hors influence des pôles pour atteindre 15 % (*figure 3*) et baisse faiblement dans les communes multipolarisées. Ces territoires hébergent en effet des établissements de

l'industrie agroalimentaire dont l'activité mobilise un nombre important d'ouvriers non qualifiés.

Le nombre d'employés non qualifiés progresse fortement, porté par les commerces et services de proximité

Sur la période 1982-2014, l'effectif des employés non qualifiés a plus que doublé en Bretagne, passant de 82 600 à 167 000 personnes. Cette progression est supérieure à celle constatée au niveau national (86,3 %).

Cette hausse s'observe sur l'ensemble de la période avec cependant un fléchissement notable sur la période la plus récente (augmentation annuelle moyenne de 2,6 % entre 1982 et 2009 puis de 0,5 % entre 2009 et 2014).

La part des employés non qualifiés dans l'ensemble des emplois a fortement augmenté : 12,9 % en 2014, comparé à 8,0 % en 1982. Cette évolution est très semblable à celle observée en moyenne dans tout le pays.

Les assistantes maternelles et les aides à domicile représentent les plus fortes créations nettes d'emploi, en lien avec certaines évolutions sociétales. La population a augmenté en Bretagne de 21,0 % entre 1982 et 2014 pour atteindre près de 3,3 millions d'habitants. Le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus a, pour sa part, augmenté de 73,3 % sur la période, représentant ainsi 26,7 % de la population bretonne en 2014 comparé à 18,6 % en 1982. En outre, le vieillissement de la population devrait se poursuivre dans les prochaines décennies selon les projections les plus récentes.

À plus court terme, le développement des activités touristiques et de la grande distribution entraîne une importante hausse des emplois dans l'hôtellerie, la restauration et dans les libre-services du commerce. Les métiers d'agent de sécurité et d'agent de nettoyage sont également en pleine croissance.

3 Housse de la part des employés non qualifiés et des cadres et professions intellectuelles supérieures dans tous les types de territoires

Évolution de la structure des emplois selon le type de territoires

Territoires	Emploi total		Évolution emploi total		Part des :								
			en nombre	en %	cadres et professions intellectuelles supérieures		autres emplois qualifiés		employés non qualifiés		ouvriers non qualifiés		
	1982	2014			1982	2014	1982	2014	1982	2014	1982	2014	
Communes urbaines et périurbaines*	653 780	897 492	243 712	37,3	7,6	16,0	70,8	63,4	8,8	12,5	12,7	8,1	
Communes intermédiaires**	308 240	339 657	31 417	10,2	4,1	8,7	73,2	64,7	6,7	14,0	16,0	12,7	
Communes hors influence des pôles	70 652	60 816	- 9 836	- 13,9	2,6	6,8	77,4	65,2	6,0	12,8	14,0	15,2	
Ensemble	1 032 672	1 297 965	265 293	25,7	6,2	13,7	72,0	63,8	8,0	12,9	13,8	9,6	

* Ensemble des grandes aires urbaines, c'est à dire regroupement des villes-centres des pôles urbains de plus de 100 000 habitants, banlieues des pôles urbains de plus de 100 000 habitants, autres grands pôles urbains et couronnes des grands pôles urbains.

** Regroupement des moyennes et petites aires et des communes multipolarisées.

Source : Insee, recensements de la population.

Ces emplois relèvent ainsi presque exclusivement de la sphère présentielle. Les commerces et services de proximité regroupent plus de 90 % des emplois et l'administration et santé en concentre 8 %. Outre les facteurs démographiques, la forte croissance de ces emplois résulte aussi des politiques publiques encourageant le développement des services à la personne par la mise en place de certaines mesures (crédits d'impôts, chèques emploi service, exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires).

De par leurs caractéristiques, ces emplois maillent l'ensemble de la région. C'est particulièrement vrai dans les couronnes des grands pôles urbains, avec un

doublement de leur part dans l'ensemble de l'emploi entre 1982 (7 %) et 2014 (15 %), mais aussi dans les communes intermédiaires et celles hors influence des pôles. C'est notamment le cas des assistantes maternelles dans les couronnes des grands pôles où les ménages avec enfants sont surreprésentés, et des aides à domicile dans les territoires plus touchés par le vieillissement.

Une évolution des autres emplois qualifiés très variée

Entre les cpis d'une part et les emplois non qualifiés d'autre part, les autres emplois qualifiés regroupent des professions très diverses : agriculteurs exploitants, artisans,

commerçants et chefs d'entreprise, professions intermédiaires, employés et ouvriers qualifiés. Bien que toujours largement majoritaire, la part des autres emplois qualifiés a fortement diminué en trente ans, passant de 72 % à moins de 64 %. Ce recul concerne tous les types de territoires. Certaines professions sont particulièrement touchées telles les agriculteurs exploitants, les secrétaires, les employés des services comptables ou financiers ou les ouvriers qualifiés dans l'industrie. À l'opposé, d'autres professions se développent, notamment dans les fonctions d'intermédiation, par exemple les conducteurs de véhicule routier de transport en commun ou les techniciens commerciaux. ■

Sources et définitions

- Les données sont celles des **recensements de la population** 1982, 1990, 1999, 2009 et 2014 pour l'emploi au lieu de travail. Depuis 2006, le recensement prend mieux en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Les volumes d'emploi ne sont donc pas toujours comparables avec les recensements antérieurs et l'utilisation des répartitions annuelles par fonction est privilégiée.
- Pour décrire l'ensemble de l'économie, cinq **fonctions** ont été retenues. Elles s'appuient sur les quinze catégories de l'analyse fonctionnelle des emplois développée à l'Insee. Elles sont regroupées selon les propositions du géographe Laurent Carroué dans « La France - Les mutations des systèmes productifs » qui distingue la sphère productive de la sphère présentielle dite de la « reproduction sociale ». Les **fonctions intellectuelles supérieures** agrègent les métiers de la conception-recherche, des prestations intellectuelles et de la gestion. Les **fonctions d'intermédiation** regroupent les métiers du commerce inter-entreprises et de l'ensemble transports-logistique. Les **productions matérielles** sont constituées des métiers qui concourent aux productions agricole, sylvicole, de la pêche, du bâtiment et des travaux publics et de l'industrie. L'**administration et la santé** associent les métiers de l'administration publique, de l'éducation et de la formation ainsi que ceux de la santé et de l'action sociale. Les **commerces et services de proximité** s'étendent des services de proximité à la distribution, à l'entretien-réparation et à la culture et aux loisirs.
- Les **qualifications** sont regroupées en trois catégories, à partir de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). Les **cadres et professions intellectuelles supérieures** (CS 3) comprennent les cadres d'entreprise ou de la fonction publique, les professeurs et

chercheurs, les professions de l'information des arts et des spectacles ainsi que les professions libérales.

Les **emplois non qualifiés** sont constitués des ouvriers et des employés non qualifiés. Si les ouvriers non qualifiés sont directement identifiables dans la nomenclature PCS (CS 67, CS 68 et CS 69), c'est-à-dire les ouvriers non qualifiés de type industriel ou artisanal et les ouvriers agricoles, la définition des employés non qualifiés est issue des travaux d'Olivier Chardon présentés dans l'Insee Première n° 796 de juillet 2001.

Les **autres emplois qualifiés** sont les autres emplois : agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, soit l'ensemble de la CS 2. Ils comprennent aussi les professions intermédiaires (CS 4), les employés qualifiés et les ouvriers qualifiés (CS 62, CS 63, CS 64 et CS 65).

- Les **fonctions métropolitaines** : certaines fonctions comme la gestion, la conception-recherche, les prestations intellectuelles, la culture-loisirs et le commerce inter-entreprises sont spécifiquement présentes dans les grandes aires urbaines ; elles sont qualifiées de « métropolitaines », c'est-à-dire propres aux villes.
- Les communes sont réparties selon sept catégories de territoire. Les **villes-centres des grands pôles urbains de plus de 100 000 habitants**, leurs **banlieues**, les **autres grands pôles urbains**, les **couronnes de tous ces grands pôles**, les **moyennes et petites aires**, les **communes multipluralisées** et les **communes hors influence des pôles**. Ce découpage s'appuie sur le zonage en aires urbaines (voir rubrique « Définitions, méthodes et qualité » sur le site insee.fr) qui décrit l'influence des villes sur l'ensemble du territoire. Ce découpage est fondé sur l'identification de pôles, unités urbaines concentrant au moins 1 500 emplois, puis sur la délimitation de leurs aires d'influence, en s'appuyant sur les trajets domicile-travail de la population des communes avoisinantes. Cette approche fonctionnelle du territoire permet d'apprécier l'influence des villes au-delà de leurs limites physiques définies par la continuité du bâti.

Insee Bretagne
36, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :
Éric Lesage
Rédacteur en chef :
Jean-Marc Lardoux
Maquettiste :
Jean-Paul Mer

ISSN 2416-9013
© Insee 2018

Pour en savoir plus

- Bisault L. « Cadres et employés non qualifiés : les deux moteurs de l'emploi des territoires », Insee Première n° 1674, novembre 2017.
- Carroué L., « La France - Les mutations des systèmes productifs », éd. Armand Colin, 2014.
- Chardon O., « Les transformations de l'emploi non qualifié depuis 20 ans », Insee Première n° 796, juillet 2001.
- Deroïn V. « Forte progression des cadres, déclin des ouvriers non qualifiés moins prononcé qu'en province », Insee Analyses Pays de la Loire n° 56, novembre 2017.

